

Geneviève DUCHE, Hélène DE RUGY ⁴⁷

ASSOCIATIONS, ENTRE ENTREPRENEURIAT ET INVESTISSEMENT CITOYEN POUR UNE EUROPE DE L'INTERET GENERAL.

Introduction

Le phénomène associatif⁴⁸ est fondé sur un projet à partir d'actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun et à la construction du vivre ensemble. L'association est un regroupement de personnes et non de capitaux. En France les associations au nombre de 1 300 000, sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901⁴⁹ précisant leur statut non lucratif, c'est-à-dire basé sur la non propriété individuelle de l'association et l'interdiction de redistribution des excédents financiers à ses membres. A cela s'ajoute leur existence institutionnelle, leur appartenance au secteur privé, leur indépendance et leur autonomie décisionnelle, et la présence d'un certain niveau de participation volontaire (donation et/ou bénévolat). Fondées par des volontaires-bénévoles et créatrices de valeurs sociales, les associations ont des tailles, des objets et des buts très divers. Elles sont très nombreuses dans les secteurs du sport, du loisir, de la culture, de la défense de droits et de causes et dans le domaine social. Elles ont un projet collectif avec un bénévolat plus ou moins important (16 millions d'adhérents soit le tiers des personnes de 16 ans et plus et 14 millions de bénévoles au total)⁵⁰ et beaucoup organisent leurs missions avec des professionnels salariés (1,6 millions de salariés représentant 1 million d'emplois à temps plein). Le bénévolat représente aussi 1 million d'emplois à temps plein. Très hétérogène, le secteur associatif est innovant dans son ensemble. Il développe et mobilise des solidarités nombreuses et l'engagement bénévole constitutifs de lien social et garants de la vigueur de la démocratie.

En Union européenne⁵¹, tous les secteurs associatifs ont un poids économique important (entre 3% et 12,5% de l'emploi). Presque partout santé, éducation et services sociaux ont une place importante dans le secteur non lucratif et sont en partie financés par les pouvoirs publics. En dehors de leur poids économiques, les associations contribuent à tisser le lien social entre membres, entre membres et usagers, entre membres et salariés, à construire des réseaux entre elles et avec les autres institutions de la société civile et à promouvoir les valeurs d'égalité et de solidarité. Il existe des différences dans la place, le financement et le

⁴⁷ Contact : duche.genevieve@orange.fr

⁴⁸ Laville J.-L., in la vie associative, bulletin CPCA n°9, 2007.

⁴⁹ La loi précise le cadre de son organisation et les attributions de responsabilité décisionnelle et juridique. L'article 1 : l'association est la convention par laquelle 2 ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices. Elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations

³ Site web de la CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, 2012.

⁴ Edith Archambault, le secteur associatif dans les Etats membres de l'UE, Site web.

rôle des diverses associations en UE⁵². En Europe Centrale le secteur associatif est en construction. Mais un modèle européen émerge dans lequel les associations sont en partenariat avec des systèmes de protection sociale plus généreux qu'ailleurs qui ont commencé historiquement par l'initiative privée et la solidarité mutuelle. C'est pourquoi les associations ont des traditions militantes nécessaires pour faire valoir leur cause, leur vision de la société et leurs objectifs.

Problématique

L'association entre construction militante et salariat, entre contraintes d'équilibre budgétaire, efficacité et acte socio-éducatif et de solidarité selon son objet, peut-elle être un entrepreneuriat comme un autre ou au contraire s'inscrire dans une dynamique sociale et un projet spécifique qui la rendent incomparable à l'entreprise et à l'entrepreneuriat ? Pour répondre à cette question il faut d'abord connaître l'origine des associations et leur rôle qui peut être vu soit en complément soit en contradiction avec l'économie de marché. Il est nécessaire aussi de comprendre leur articulation avec la puissance publique qui les finance souvent et qui leur donne une place particulière dans le champ politique.

L'association, quel rôle et quelle place dans l'économie de marché et la politique publique ?

Pourquoi l'association dans une économie de marché ?

Les associations offrent des biens et des services alors que l'économie de marché peut le faire et qu'elle serait, selon les théories économiques, la plus efficace pour allouer les ressources. En fait le marché échoue à satisfaire certains besoins, et les avantages comparés entre marché et organisation ne sont pas toujours en faveur du premier⁵³ et peuvent expliquer la présence des organisations sans but lucratif dans une économie de marché.

En situation d'information imparfaite, les agents ne sont pas à égalité. Il peut être nécessaire de développer des modes d'organisations qui réduisent l'occurrence de comportements opportunistes (profiter de la situation de non information du cocontractant) et « ainsi susciter la confiance des différentes parties prenantes »⁵⁴ et la réduction des coûts de transaction. L'information est imparfaite dans la fourniture de certains biens et services, soins de santé, services relationnels, éducation. Il est difficile de juger la qualité de ces services et cela ne peut être tenté qu'ex post. Un accompagnement social par exemple, est le résultat d'une co-construction entre l'utilisateur et le prestataire. La construction d'une telle relation constitue une forme d'investissement spécifique pour l'utilisateur et le place en situation de dépendance à l'égard de tout changement d'interlocuteur. Le caractère multidimensionnel de certains services (aide maternelle ou soutien psychologique...) implique une information complexe pour pouvoir juger de la qualité. Dans certains services (éducation, garde d'enfants, aide à domicile...), il y a asymétrie de l'information puisque une des parties est absente de la transaction ou du service (les parents, l'employeur). Sont absents aussi les financeurs (donateurs et puissance publique). De

⁵² Edith Archambault définit quatre modèles :rhénan, anglo-saxon, scandinaves, méditerranéen ou émergent.

⁵³ *Analyse des coûts de transaction et de l'efficacité de l'organisation* (Coase et Williamson) ; rationalité limitée (H.Simon)

⁵⁴ Marthe Nyssens in *La gouvernance des associations*, Eres, 2011 p.29-51

même le donateur peut difficilement contrôler l'usage de son don. Comment choisir prestataires ou associations à laquelle confier une délégation de service public? Il y a là une incertitude que le seul prix ne peut lever. Au contraire un prix trop bas peut indiquer une mauvaise qualité et les bons prestataires peuvent se retirer de l'offre. Un prix trop élevé entraînerait à sur payer des prestataires de moindre qualité au détriment des utilisateurs. La régulation marchande n'est pas opérante. Il faut donc trouver d'autres signes de la qualité que le prix, en d'autre terme mettre en œuvre la confiance. Et c'est là que les organisations privées non lucratives disposent de signaux de confiance spécifiques : statut juridique, pas de profit à tirer de l'asymétrie ou de l'incomplétude de l'information, présence de bénévoles, pas de pressions pour la rentabilité, pas de comportements opportunistes ou moins car il est vrai que des gestionnaires d'associations peuvent poursuivre des objectifs opposés aux intérêts des bénéficiaires. Mais sans l'intervention de la confiance qu'offrent les associations d'autres comportements opportunistes pourraient intervenir, comme profiter d'une situation de monopole et trier les usagers pour ne servir que les moins en difficulté et les moins coûteux ou ceux qui vont donner de meilleurs résultats en terme d'insertion sociale par exemple.

S'ajoutent les difficultés de mesure de la performance pour la production de certains services basés sur des pratiques complexes et multidimensionnelles. Des facteurs exogènes peuvent influencer les résultats. Par exemple en matière d'insertion sociale et professionnelle, le niveau de l'emploi pèse sur la performance des associations qui ont le projet d'insérer des personnes en difficulté. Aussi dans le secteur social sera à négocier contractuellement l'obligation de moyen plutôt que de résultats (comme dans certaines entreprises de services).

Par ailleurs la théorie de la demande excédentaire pour les biens et services collectifs explique comment le marché est incapable de les produire. De même pour les biens privés à fortes externalités non internalisables par le mécanisme des prix surtout dans le cas des externalités⁵⁵ collectives comme, par exemple, le service d'accueil de la petite enfance qui améliore le fonctionnement du marché du travail par une plus grande disponibilité des parents. La conclusion est que les services collectifs doivent être financés par l'impôt. Cependant on sait grâce aux théories des choix publics⁵⁶, que les décisions de financement public laissent insatisfaites certaines demandes et c'est ainsi qu'ont leur place les organisations non lucratives, surtout dans une société hétérogène où les besoins différenciés sont nombreux et où la démocratie permet leur expression. Au total donc et ce sera différent selon les pays, des besoins sociaux collectifs peuvent être satisfaits soit directement par le service public soit :

- par des associations libres et non financées par la puissance publique, les ressources viennent alors des dons et du bénévolat, et la réciprocité (dons et bénévolat) domine les échanges entre les parties prenantes (référence au don, contre-don de M. Mauss),
- par des associations libres financées en partie par l'Etat et les collectivités territoriales (redistribution), en partie par la réciprocité,
- par des associations libres mais pratiquement totalement financées sur fonds publics et en délégation de service public donc insérées dans les choix publics de redistribution,
- Les associations financées par la puissance publique intègrent leurs missions dans la politique publique du pays et en dépendent

⁵⁵ Externalité : désigne les effets positifs ou négatifs de l'action d'un agent sur le bien-être d'autres agents et cela sans que les interactions ne soient régulées par le système de prix

⁵⁶Voir les travaux de Buchanan

Les associations dans la politique sociale

Un grand nombre d'associations sont passées du statut de l'indépendance totale à celui de réalisation d'une mission de service public. Les associations ont souvent précédé l'action de l'Etat⁵⁷. Elles sont alors pionnières en faisant émerger des demandes sociales et donc en innovant. Au début la ressource essentielle est le bénévolat. Puis l'action s'institutionnalise et les pouvoirs publics interviennent pour réguler et cofinancer ces services.

Pourquoi l'Etat finance et délègue aux organisations non lucratives ? les éléments de réponse ci-dessus sont à compléter par des raisons à la fois économiques et politiques. La philanthropie⁵⁸ a ses limites et ses risques : limites dans la mobilisation de ressources volontaires, réduction de l'action à certains groupes ou actions (particularisme philanthropique), paternalisme, faible incitation à l'efficacité organisationnelle. A partir de l'émergence d'un besoin, l'Etat doit donc réguler l'organisation de la production de tels services ce qui explique l'intégration des objectifs de certaines associations à la politique publique et le contrôle de leur action.

Se posent aussi les questions du coût et celle de la nature de l'administration publique. Créer un service public peut être plus coûteux que financer une association dans laquelle arrivent des apports privés complémentaires de l'impôt et où le travail est géré selon le droit privé (évite de développer la fonction publique et ses coûts). Les modes de gestion bureaucratiques ne permettent pas toujours d'avoir la souplesse nécessaire à la réponse à certains besoins sociaux d'où le financement de structures de confiance et plus adaptables. Les raisons économiques sont loin d'être les seules à l'origine de cette interdépendance entre pouvoirs publics et organisations non lucratives. A partir de la découverte d'un besoin, une co-construction s'est établie entre l'Etat et les associations; ces dernières apportant l'observation, la connaissance de terrain et les relations avec les personnes à accompagner. Cette co-construction assure une plus grande cohérence de l'action publique et sa reconnaissance, entraînant aussi sa légitimation vis-à-vis de l'électorat. L'articulation entre les politiques publiques et les associations qui ne sont pas de simples opérateurs mais des révélateurs et des analystes de la situation sociale permet l'élargissement et l'approfondissement de la citoyenneté en reconnaissant des organismes nés de la prise de conscience sociale et politique. Il s'agit d'un élément important de la vie démocratique et du renforcement de ses bases. De plus les associations naissent sur un territoire donné. En s'appuyant sur elles, les pouvoirs publics nationaux et territoriaux reconnaissent l'initiative locale, renforcent la démocratie locale et créent des réseaux de fidélisation.

Mais des raisons politico-économiques dans le cadre d'un libéralisme exacerbé notamment en France, ont introduit une réforme de la politique sociale par ailleurs insuffisamment financée. Celle-ci transforme les relations entre les associations et l'Etat en introduisant deux dynamiques nouvelles, la mise en relation directe des usagers et de la puissance publique d'une part, la mise en concurrence des associations et des entreprises à partir d'une politique d'appel à projet d'autre part. Le marché et le prix deviennent alors les instances de régulation dominantes de la politique publique sociale suivant des évolutions déjà présentes dans la fourniture de certains services, aide à domicile, maisons de retraite, cliniques privées. Avec cette réforme, l'usager est transformé en consommateur qui

⁵⁷ Ici le terme Etat recouvre la responsabilité de la puissance publique en général dans ses structures plus ou moins déconcentrées et décentralisées et celles de la protection sociale, avec l'Etat central, les collectivités locales et territoriales, le système de sécurité sociale et d'allocations familiales

⁵⁸ Marthe Nyssens, id ibid, p.42

recevant de l'aide financière (redistribution à partir de l'impôt) choisira la prestation qui lui conviendra, ceci peut entrer en contradiction avec une relation de type éducatif et le processus de co-construction de la demande.

Entrepreneuriat, entreprise et association, convergences et différences

L'Association

Nous appuyons notre réflexion sur une association du secteur social, l'Amicale du nid⁵⁹, association nationale régie par la loi de 1901, née en 1946, laïque et indépendante de tout parti ou organisation, qui a pour missions :

- accompagner les personnes majeures et mineures en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, vers une alternative à la prostitution,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

Ces missions sont accomplies par 200 salarié-e-s réparti-e-s dans huit établissements. Le bénévolat est réduit à la gouvernance dans des comités territoriaux, et au niveau national dans le conseil d'administration. La structure est hiérarchique avec un ou une délégué-e général-e responsable de la gestion et de la mise en œuvre des stratégies décidées par le conseil d'administration. Le management global est basé sur deux légitimités, politique (Assemblée Générale des adhérents et Conseil d'administration formés de bénévoles) et technique (Délégué-e Général-e), le tout cadré par des statuts votés en Assemblée générale et un règlement interne.

L

es valeurs de l'Amicale du Nid (AdN) sont fondées sur les principes républicains d'égalité entre les femmes et les hommes, de dignité de la personne, de l'impossibilité de considérer le corps humain comme une marchandise. L'Association ne porte pas de jugement sur les personnes et considère la prostitution comme une réalité humainement inacceptable. Elle ne peut donc la considérer comme une profession⁶⁰.

L'AdN se réfère à la Convention internationale de 1949⁶¹, ratifiée par la France à travers les Ordonnances du 25 novembre 1960. L'Etat français s'était engagé alors à créer des services départementaux pour accueillir et assister des personnes en danger de prostitution. Ils se sont souvent contentés de s'appuyer sur des associations qui existaient déjà. Deux conséquences: d'une part la politique publique concernant la prostitution est incomplète et insuffisante, beaucoup de départements français n'ont pas de services ou associations spécialisés ; d'autre part l'AdN est investie d'une mission de service public et est financée sur fonds publics à 92%, son budget est de 12,5 M d'euros. Parmi les trois comportements économiques ou régulations à distinguer, marché, redistribution et réciprocité, notre association se situe entre la réciprocité et la redistribution. Avec un bénévolat volontairement limité, quelques ressources venant de la vente de la production d'ateliers

⁵⁹ Site internet : www.adn-asso.org

⁶⁰ Duché G. *La prostitution, une épreuve pour la culture et les valeurs communes de l'Union Européenne*, Conférence internationale PGV, Université de Grenoble, 2011

⁶¹ Convention internationale qui rappelle aux Etats qui l'ont ratifiée qu'aucun texte ne peut organiser la prostitution comme une activité professionnelle ou mettre en place un contrôle de cette activité (fichiers) ; que les personnes prostituées sont des victimes qu'il convient d'aider à sortir de cette situation ; que le proxénétisme doit être poursuivi.

qui permettent l'adaptation à la vie sociale et à l'emploi et de la vente de formations, son financement vient essentiellement de l'impôt. Ses rapports avec l'Etat sont basés sur la régulation négociée ou conventionnée qui prend en compte les objectifs de l'association et ses valeurs. Elle n'est donc pas une simple sous-traitante.

Les analyses présentées jusqu'ici peuvent sembler suffisantes pour rejeter toute comparaison entre association et entreprise, pourtant un certain nombre de comportements et de contraintes rapprochent aujourd'hui ces deux mondes.

L'association à l'aune de l'entrepreneuriat

L'association est une organisation, à ce titre donc elle se donne des objectifs à réaliser à partir de moyens mobilisés, de ressources humaines, et d'une gouvernance objectivée. Elle a à mettre en œuvre des procédures, des stratégies qui la rapprocheront d'une entreprise.

Le premier élément de comparaison est celui de sa création et de la mise en place de l'offre de services.

A l'origine d'une association, il y a souvent un ou une fondateur-riche charismatique qui a constaté un problème, s'en est indigné et a souhaité apporter une solution en réunissant des volontaires acquis à la gravité de la situation et la nécessité de l'engagement. Au départ il n'existe rien, il faut tout construire et tout inventer à partir d'un besoin qui n'émerge pas toujours clairement. Ainsi pour l'Amicale du Nid avec le fondateur, le Père Talvas, qui conscient de la nécessité d'aider les femmes prostituées à sortir de la prostitution a réuni des volontaires et a organisé l'hébergement d'un certain nombre de ces personnes et leur insertion sociale et professionnelle en créant des ateliers. Il s'agit d'un phénomène d'entrepreneuriat⁶² avec un créateur « shumpeterien » qui innove mais ici, qui doit faire partager la démarche et ne pas se contenter d'offrir un salaire contre la réalisation d'un travail ; par ailleurs il réunit des dons au lieu de capitaux, les risques financiers sont donc réduits. L'organisation ainsi mise en place va créer de la valeur sociale. Plus tard les président-e-s successif-ve-s pourront être soit inscrit-e-s dans la stricte reprise des fruits de l'innovation originelle, soit dans la poursuite du développement et de l'innovation, tâches partagées avec le ou la délégué-e générale salarié-e et qui peuvent donner à leur fonction une dimension d'entrepreneuriat. Le choix du salariat va apporter des compétences qui permettront de mieux faire face aux aléas de la politique sociale et aux variations de financement, aux exigences de qualité du travail social, aux nécessités d'une gestion rigoureuse. Mais ce salariat va devoir aussi être organisé et géré.

Gestion et management des associations, comme en entreprise ?

Une très grande partie des **outils de gestion** sont les mêmes: comptabilité privée, droit du travail et gestion du personnel, procédures à mettre en place pour la sécurité des personnes et financière, organisation des marchés (fournitures et services) etc.

La **pression de l'environnement** est comparable. Pour les associations elle passe par la réduction des financements et un avenir incertain et difficilement lisible (politique

⁶² Peyroux C., *L'Entrepreneuriat*, Economie et Management, N° 127, Avril 2008, p.4-12 : l'entrepreneuriat, l'acte d'entreprendre initié par un individu preneur de risques et innovateur s'inscrit donc dans une démarche ou des comportements d'innovation, de création d'organisation, de saisie de nouvelles opportunités et de création de valeurs. L'entrepreneuriat est aussi la mise en place de stratégies proactives, plus ou moins collectives et mobilisant des compétences managériales adaptées au contexte organisationnel.

sociale et de l'emploi, politique vis-à-vis de la prostitution, des immigrants, de la Traite des êtres humains, évolution des rapports sociaux etc.). Les financeurs font pression pour que soient réduits les coûts salariaux (les plus importants chez nous) avec embauche de personnes plus jeunes et moins qualifiées et licenciements économiques. L'Etat incite à la mutualisation ; la notion d'économie d'échelle est cependant plus difficile à mettre en œuvre que dans un secteur de production de biens matériels. La délocalisation est impossible comme pour une partie des entreprises de services et de PME.

Organisation, l'association connaît aussi des problèmes de pouvoir, de coopération et de conflit pour lesquels il faut mettre en place des procédures. Comme il existe des différences entre PME et grande entreprise en terme de relations humaines et sociales, de formalisation de ces relations et des jeux de pouvoir et de résultats attendus, il existe des différences entre petites et grandes associations. Cependant les enjeux sont plus complexes dans les associations parce que sont centraux, sens de l'action et valeurs qui la portent. Les conflits s'organisent autour de l'interprétation du sens, du projet politique, et les affrontements idéologiques peuvent être violents. Les salariés des associations doivent être convaincus de la nécessité du changement de société au centre des préoccupations de l'organisation. Leurs motivations au travail ne passent pas seulement par l'intérêt monétaire et ils se rapprochent des bénévoles par leur engagement. Ceci complexifie les relations, les membres du conseil d'administration sont à la fois employeurs et garants d'un projet éthique qu'ils doivent partager avec les salariés. C'est pourquoi l'existence d'une culture commune objectivée est fondamentale. Le salariat associatif (ce n'est pas le cas de toutes les associations) évite aux usagers une relation de réciprocité philanthropique ; ils attendent du travailleur social la mise en œuvre d'une écoute et de compétences ; ils n'ont pas à remercier mais peuvent avoir des conflits que l'équipe de travail doit gérer.

Le management stratégique est nécessaire aux associations: développement externe et interne, faire émerger de nouveaux besoins, organiser les partenariats (comme pour les sous-traitants d'entreprise) et les coopérations ou fusions, communiquer (lobbying, image de marque). Les associations cependant n'ont que très peu de moyens pour une recherche-développement suffisante et la capacité d'innovation est parfois limitée par le manque de bénévoles.

Hors de la nécessité d'un profit, **la performance** ne sera ni monétaire ni traduite en terme de nombre de services distribués. Une association doit assurer son équilibre financier et rendre compte des moyens, complexes, mis en œuvre. La production d'utilités sociales et la nature des processus éducatifs mettent en relation des travailleurs sociaux avec des personnes qui connaissent des situations difficiles, souvent violentes. Leur évolution vers davantage d'autonomie nécessite des décisions lourdes avec des enjeux de santé physique et psychique. Enfin les associations produisent des externalités qu'il faut prendre en compte pour mesurer leur performance d'autant plus qu'elles ont une mission de service public. Dans les entreprises, il y a pression pour une rentabilité financière et à court terme. Une association de service social ne peut inscrire son action dans le court terme.

Dans le rapprochement association-entreprise, la mise en concurrence par les pouvoirs publics de ces deux structures entraîne à des comportements entrepreneuriaux qui vont à l'encontre des valeurs associatives. L'usager, une personne, un citoyen, n'est pas un consommateur-individu. Sa demande difficilement exprimable au départ le plus souvent est co-construite avec le salarié qui le reçoit et propose un accompagnement au cours duquel se révèlent une histoire de vie, des potentiels à découvrir et à développer, des orientations et des choix pour l'avenir. Des entreprises de leur côté intègrent des objectifs multiples à la mesure de leur performance : satisfaction des consommateurs, éthique (travail des enfants, messages publicitaires), qualité des conditions de travail et

participation des salariés, équilibres écologiques et développent leur responsabilité sociale. Mais que vaut celle-ci réellement lorsque les intérêts des actionnaires et des financeurs sont en jeu ?

Conclusions

Si la création d'une association demande un comportement et des actes qui peuvent être définis comme de l'entrepreneuriat et si toute organisation a à gérer le plus rationnellement possible ses moyens pour atteindre ses fins, il n'en reste pas moins que l'association de l'action sociale ne peut être une entreprise comme une autre. D'abord parce que propriété privée et accumulation du capital ne sont pas ses ressorts. Elle porte à la fois des besoins de personnes qu'une étude de marché ne pourrait révéler entièrement, une analyse du fonctionnement de la société venant de sa rencontre avec des personnes qui en sont souvent exclues ou qui en subissent des violences, un positionnement social et politique critique et militant qui la place immédiatement dans le champ politique tout en en faisant un interlocuteur de la puissance publique parce qu'elle a développé des savoir-faire et des analyses indispensables à la formulation d'une politique. La place de ce secteur est à la fois de produire des services complexes à partir de professionnels compétents, de participer à la cohésion sociale, de dire ce qu'est la société et comment elle devrait évoluer, de pointer et s'opposer souvent aux effets destructeurs d'un système où l'économie et la marchandisation détruisent le vivre ensemble. Son rôle est à la fois idéologique, politique et de construction d'autonomie et d'insertion sociale pour les personnes qui sont accueillies et accompagnées. On comprendra que tous ses rôles et que toutes ses fonctions comportent des contradictions et de la complexité. Les associations ne peuvent être facilement cataloguées et réduites à l'entrepreneuriat, à l'analyse économique de leur existence, et au « managerialisme »⁶³.

C'est pourquoi dans cette période de fortes interrogations au sujet de la construction européenne, les associations comme structures d'innovation sociale et nourricières de démocratie devraient être soutenues plutôt que mises en concurrence avec des entreprises privées. Il est nécessaire qu'elles puissent participer à l'élaboration d'une politique sociale indispensable⁶⁴ aujourd'hui pour la survie de l'Union européenne⁶⁵ ; qu'elles constituent des réseaux permettant la réduction du déficit démocratique dans un moment où on ne parle que des déficits publics largement approfondis par les taux d'intérêt des banques renflouées par les Etats en déficit et qui continuent à « titriser » la dette publique et à parier sur l'effondrement de certains pays. La meilleure prise en compte de la spécificité des services sociaux d'intérêt général (SSIG) par l'Union européenne va dans le bon sens mais il reste à obtenir un centre de ressources européen sur ces SSIG et un statut de l'association européenne qui permettrait aux citoyens européens de se rassembler autour d'un projet associatif et de proposer des services sociaux en Europe.

⁶³ Vision du monde uniquement à partir des catégories de gestion.

⁶⁴ Ewa Bogalska-Martin, (2012) *Après l'Etat-providence, l'Union-providence, entre le nécessaire et le possible*, Dans : « L'Europe à la recherche de son projet social », éd. Harmattan, Paris.

⁶⁵ Dans le cadre de l'Agenda européen pour 2020, les chefs d'Etat européens se sont donnés comme objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les moyens de tenir cet engagement devront être mobilisés et vérifiés

BIBLIOGRAPHIE

BOGALSKA-MARTIN E., (2012) : *Après l'Etat-providence, l'Union-providence, entre nécessaire et possible*, Dans : « L'Europe à la recherche de son projet social », éd. Harmattan, Paris.

DUCHE G., (2012) : *L'Union européenne, culture et valeurs communes à l'épreuve de la prostitution*, , Dans : « L'Europe à la recherche de son projet social », éd. Harmattan, Paris.

HOARAU CH., J.-L., LAVILLE, (2011) : *La gouvernance des associations*, Ed. Erès.

PEYROUX C., (2008) : *L'entrepreneuriat*, Revue Economie et Management, Scérén, N°127, Avril 2008.

LAFORE R., (2010) : *Faire société, les associations de solidarité par temps de crise*, Ed. Dunod.

MARIVAL C., (2011) : *Interactions entre associations et pouvoirs publics : logiques, tensions, diversité, le cas des associations d'action sociale et médico-sociale*, Thèse de doctorat de sciences économiques, Université d'Aix-Marseille II, février 2011

RESUME

A partir de l'exemple français du mouvement associatif et d'une association qui accomplit une mission de service social, cette communication interroge les évolutions actuelles du rôle et de la place des associations dans la vie démocratique et la politique sociale et tente une comparaison entre associations, entreprises et entrepreneuriat.

En gardant présent à l'esprit qu'il y a différentes formes d'associations à buts très divers comme il y a différentes formes d'entreprises, la question posée dans cette communication est de savoir si l'association est un type d'entrepreneuriat ou bien si elle est irréductible à l'entreprise parce qu'elle est créée pour l'intérêt général et souvent en prévention ou en correction des désordres engendrés par une économie désencastrée de la société et par des rapports sociaux non régulés.